

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 septembre 2022

Objet : Modification des règles d'application des révisions de prix sur le marché FttH jalon 2

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt septembre 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :30 (dont 6 procurations) -90 voix

Votants : 30 Pour soit 90 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 ^{ème} VP - PRESENTIEL	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Max BASCANS – (suppléant de Mr Lauserie) – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC ELAN
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Jean-Bernard DOGNON (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO	Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – PRESENTIEL	Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Fabien HABRIAS (suppléant de Mr P.Allard) – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix	Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller communautaire CC Noblat
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY– (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompador
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC POL
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) - 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix	Adjointe au Maire de Limoges
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Briance Combade
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1 ^{er} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Dans le cadre de l'exécution du marché de travaux FttH Jalon2, la règle de révision de prix détaillée dans les articles « Modalités des variations des prix » des CCAP est la suivante : « La périodicité de révision sera trimestrielle. La première révision aura lieu à M+3 (soit trois mois après la date de notification du marché), à compter du 1er du mois de notification du marché ».

Or, dans la pratique, cette modalité est difficile à mettre en œuvre. Il a été convenu, en accord avec le titulaire, de la modifier comme suit « la périodicité de révision de prix sera mensuelle ». Cette nouvelle modalité est appliquée depuis le début d'exécution du marché.

Les formules de révision de prix pour les études et les travaux restent identiques ; la valeur de l'indice 0 correspondant à la valeur du dernier indice connu et publié à la date limite de remise des offres ; la valeur de l'indice 1 correspondant à la valeur du dernier indice connu et publié au mois d'exécution des prestations.

Concrètement, la révision de prix est calculée tous les mois selon le dernier indice connu au moment de la réalisation de la prestation.

Il convient, à cet effet, d'acter ce changement de modalité de calcul sur les variations de prix par un avenant en modifiant l'article du CCAP « Modalités des variations des prix ».

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'accepter la modification des règles d'application des révisions de prix inscrites au CCAP du marché de travaux FttH Jalon2,**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 03 octobre 2022



99_DE-067-258728658-20220929-CS105_D830-